LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - La présentation générale

Pour répondre à la prolifération des graffitis et des tags qui augmentait depuis plusieurs années, le Sivom a créé, en mai 2009, la brigade d'enlèvement des tags.

Mobilisé depuis 10 ans, l'agent intervient sur le domaine public. Pour répondre aux différentes demandes, il bénéficie d'un véhicule équipé et d'un matériel adapté aux besoins du service. Il a acquis un réel savoir faire pour traiter les différents supports rencontrés. La technique principalement mise en œuvre est l'hydrogommage à basse pression. Les composants utilisés sont neutres (eau, air et sable) et respectueux de l'environnement.

Les villes adhérentes au service bénéficient d'un nombre de jours attribués, en début de chaque année, proportionnellement à leur population DGF. Des plannings mensuels sont établis pour organiser, dans les meilleures conditions, la répartition des interventions.

Pour valoriser le temps imparti et sur demande des référents, des travaux de nettoyage peuvent être programmés pour entretenir le patrimoine de leur ville.

En ce qui concerne l'entretien des façades des bâtiments privés, il est à la charge des propriétaires. Cependant, pour apporter une solution rapide aux incivilités générées par les tagueurs, certaines des 14 municipalités adhérentes au service ont souhaité qu'il soit étendu gratuitement aux particuliers. Pour être informé des modalités en cours, dans votre ville de résidence, vous devez vous rapprocher de la mairie.

- Les tarifs

Lors des délibérations du 30 juin 2009, les délégués du Sivom ont adopté un tarif pour les interventions qui seraient effectuées pour des communes qui souhaiteraient conventionner. Ces prix sont également appliqués pour les particuliers domiciliés dans les communes adhérentes qui n'ont pas ouvert le service, au domaine privé. Aucune évolution des tarifications n'est intervenue pendant l'année 2019.

- Les communes adhérentes

La ville de Tourbes sera intégrée à la compétence, dès le 1er janvier 2020, conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 16 octobre 2019. Jusqu'au 31 décembre 2019, le service compte toujours 14 communes adhérentes, à savoir :

- AGDE
- BESSAN
- CASTELNAU DE GUERS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- FLORENSAC
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MARSEILLAN
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- PINET
- POMÉROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m²	300,00 €
De 11 à 20 m²	400,00 €
De 21 à 30 m²	500,00 €
De 31 à 40 m²	600,00 €
De 41 à 50 m²	700,00 €
A partir de 51 m²	Passage du service pour étude

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

Communes adhérentes	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M² de tags nettoyés	Panneaux de signalisations	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages (interventions diverses)
AGDE	209	186	565,12	12	61	Nettoyage haute pression : - aire de jeux du camp naturiste - tapis en caoutchouc de l'aire de jeux du square Jean-Félix Sablage : - décapage de 3 jeux au square Jean-Félix avant peinture - écusson des paras pour stèle route du Grau, après démoulage aux ateliers Déplacements sans intervention : 14 (aucun tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)
BESSAN	46	12	35,15	1	24	Déplacement sans intervention : 1 (aucun tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)
MARSEILLAN	45	43	83,48	13		Nettoyage haute pression : - consignes de plage à l'atelier
FLORENSAC	20	14	62,42		11	Nettoyage haute pression : - tâche de gas-oil à l'entrée de la rue Marat
POMÉROLS	9	6	0,60		10	
PÉZENAS	112	27	280,21	9	1	Sablage : - 9 barrières aux ateliers en 2 passages Déplacements sans intervention : 9 (aucun tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)
CAZOULS D'HÉRAULT	1	1				Nettoyage haute pression : - marches de l'église Sablage : - 1 poteau rue de l'hospice avant peinture Déplacement sans intervention : 1 (aucun tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)
SAINT-THIBÉRY	8	7	35,61		1	
MONTAGNAC	15	12	15,88	1		Sablage : - 4 rails SNCF (+ ou - 16 ml) aux ateliers - 1 fontaine en fonte aux ateliers - 3 rails SNCF (+ ou - 10 ml) aux ateliers - pierres et joints du parvis de la chapelle rue Camichel - 1 grille, 1 charrue et 1 lanterne aux ateliers - 3 poteaux du lavoir rue Constance
VIAS	31	24	53,16	24	3	Sablage : - 2 langerons de camion plateau avant peinture - 1 portail du cimetière aux ateliers (2 jours)
PINET	5	6	6,20			Sablage : - fontaine place de la nouvelle mairie - décapage de la Marianne avant mise en peinture - nettoyage du voile de rouille sur la Marianne
LÉZIGNAN LA CÈBE	12	4	22,90		2	Nettoyage haute pression : - fontaine de l'amour (nettoyage des mousses)
CASTELNAU DE GUERS	9	4	10,52	1	1	
PORTIRAGNES	19	19	13,50	1	4	Sablage : - 16 poteaux (20/20) sur le parking du front de mer **(4 jours)**
TOTAUX	**541**	**365**	**1 184,75**	**62**	**118**	

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

AGDE : nettoyage du tapis et de 3 jeux au square Jean-Félix

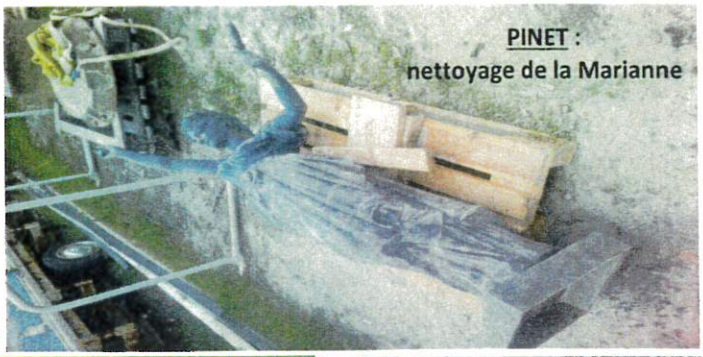

PINET : nettoyage de la Marianne

MARSEILLAN : entretien annuel des consignes de plage

Le temps imparti, déterminé en début d'année pour chaque ville adhérente, peut être utilisé à la demande des référents pour effectuer des tâches annexes quand il n'y a pas de tags sur le domaine public.

Ces interventions sont organisées, au préalable, pour éviter de déstabiliser les plannings et d'impacter les autres communes.

LÉZIGNAN LA CÈBE : nettoyage de la mousse sur la fontaine de l'amour

VIAS : décapage d'un portail du cimetière avant peinture

MONTAGNAC : Sablage des pierres et des joints du parvis de la chapelle

CAZOULS D'HÉRAULT : nettoyage des marches de l'église

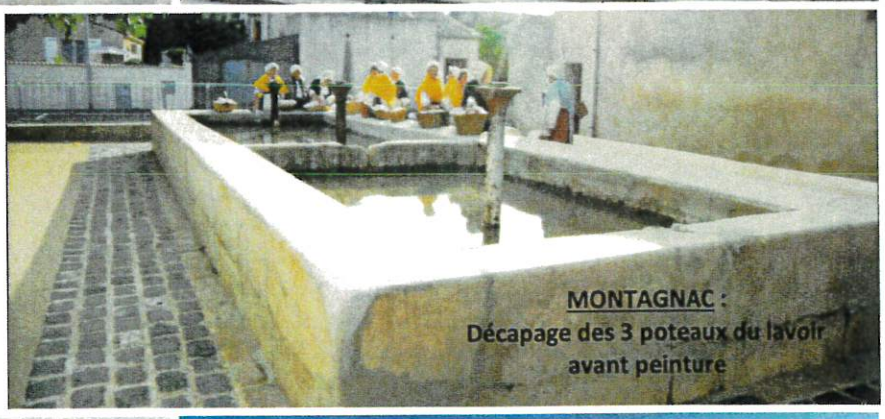

MONTAGNAC : Décapage des 3 poteaux du lavoir avant peinture

PINET : nettoyage du calcaire dans la fontaine

PORTIRAGNES : sablage de 16 poteaux parking du front de mer

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - L'évolution de la demande

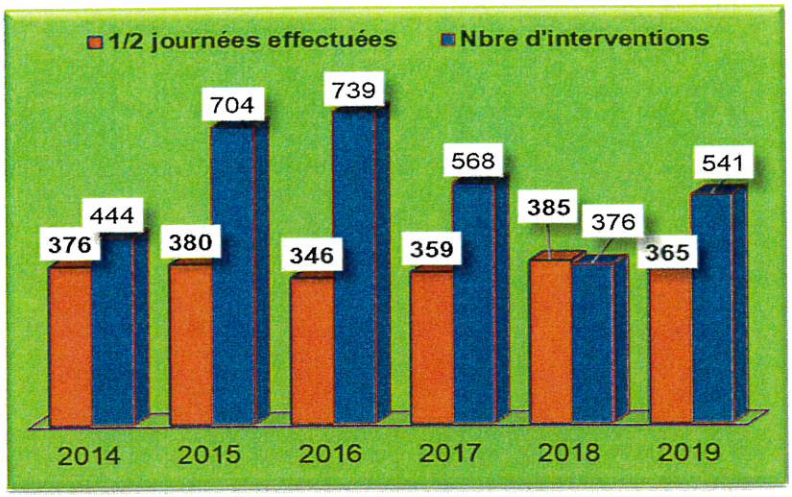

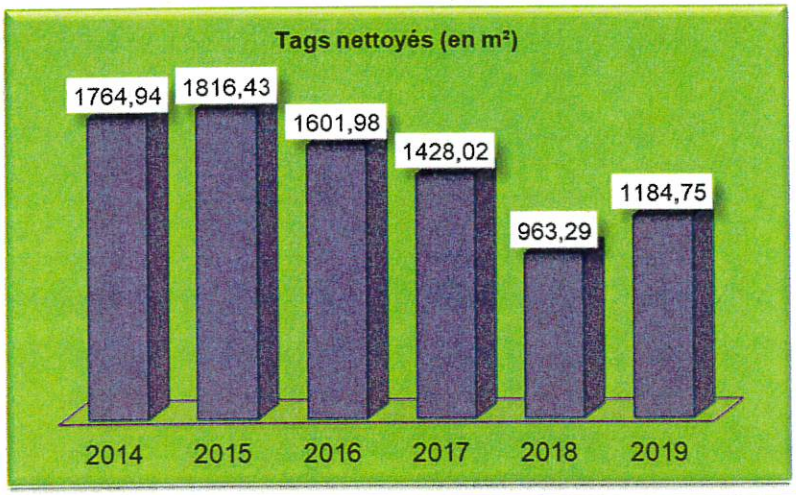

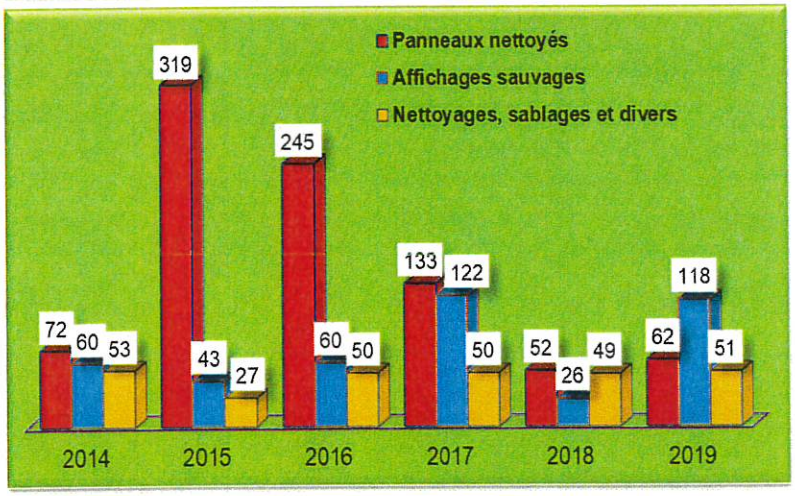

Le nombre de jours ouvrables dans l'année de référence détermine la quantité de ½ journées effectuées sur le terrain, après déduction des jours fériés, des congés de l'agent, des entretiens hebdomadaires du véhicule et de celui de l'hydrogommeuse qui s'effectue, en général, une fois par an. En 2019, ce calcul nous a permis d'en recenser 365.

Malgré une quantité de ½ journées inférieur à l'année précédente, les interventions réalisées ont augmenté de 44 % (541 contre 376 en 2018).

Sur le territoire couvert, nous comptabilisons 1.184,75 m² de tags nettoyés au cours de l'année, soit 23 % de plus qu'en 2018 (963,29 m²). Cet accroissement peut être lié aux demandes des particuliers domiciliés dans les villes adhérentes qui ont élargi ces interventions, gratuitement au public. Le service a absorbé le surcroit d'activités généré par cette extension ce qui permet aux communes d'offrir une prestation complémentaire à leurs administrés.

La quantité de panneaux nettoyés reste sensiblement constante puisqu'on passe de 52 à 62 en 2019. Cependant, l'enlèvement des affichages sauvages a connu une recrudescence, le service en a traité 118, cette année, nous sommes bien loin des 26 recensés en 2018.

Malgré, une nette progression du travail réalisé dans le cadre des différents postes liés à l'activité première de la compétence, des travaux annexes ont pu être programmés à la demande des référents, à même hauteur qu'en 2018.

Un nouveau véhicule pour la brigade d'enlèvement des tags

Le véhicule, de marque Citroën, acquis lors de la création de la compétence, en mai 2009, laissait paraître depuis un certain temps, des signes d'usures.

Pour que le rendement de l'agent n'ait pas à en pâtir, le Comité Syndical du Sivom a décidé lors de la réunion du 13 décembre 2018 de le remplacer. Sur la base de la consultation de concessionnaires présentée en réunion, les délégués ont porté leur choix sur un véhicule de marque Toyota, type Proace, qui bénéficie des équipements et des options nécessaires au bon fonctionnement du service.

La livraison du véhicule est intervenue le 14 mars 2019. Le transfert du matériel d'hydrogommage et les aménagements nécessaires à cette opération ont été organisés, dès la première semaine d'avril, dans le cadre de la révision annuelle du matériel au sein de la Société Vivien Consulting basée à Lisses (91).

Pour que le véhicule soit totalement opérationnel, une personnalisation a été appliquée aux couleurs du Sivom et laissant paraître le nom de chaque commune adhérente à l'arrière du véhicule. Le détail du coût global de l'opération, s'établie de la manière suivante :

- Remplacement du véhicule	23 109,96 €
- Personnalisation du véhicule	+ 480,00 €
- Préparation du nouveau véhicule et transfert du matériel de nettoyage	+ 3 783,60 €
Prix de revient du véhicule équipé	**27 373,56 €**
- Reprise de l'ancien véhicule	- 2 800,00 €
Coût total	**24 573,56 €**

Commande de matériel pour la brigade d'enlèvement des tags

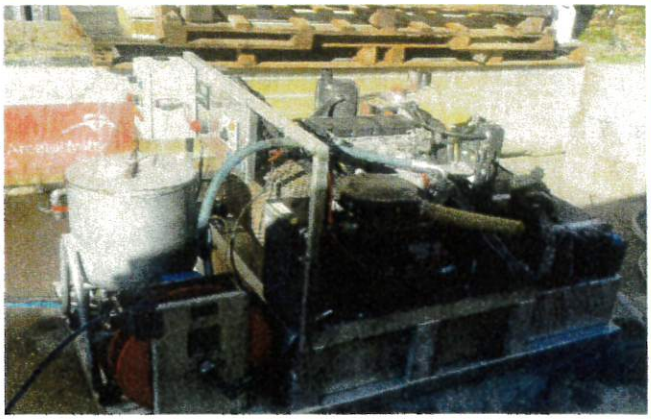

Dans le cadre de l'entretien régulier du matériel d'hydrogommage, il convient de changer le compresseur installé en 2009 à l'origine de la création du service par le Sivom. Cet appareil, commence à faire connaitre des signes d'usure. Son utilisation permet d'envoyer l'air nécessaire pour assurer le bon mélange air -sable de l'équipement et d'en assurer la projection.

Lors de la réunion du 10 décembre 2019, les délégués ont pris en compte la nécessité de ce changement pour anticiper une panne et éviter que le service en pâtisse. L'assemblée a validé le principe de cette acquisition pour un montant de 6.871.10 € TTC.

Le règlement interviendra en 2020, après l'installation du nouveau matériel qui sera effectué dans le cadre de la maintenance annuelle du système d'hydrogommage, lors du déplacement dans les ateliers de la Société Vivien Consulting en région parisienne.

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Le bilan financier

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 58 617,62 €

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Electricité	536,39 €
Carburant	3 331,90 €
Autres fournitures non stockées	4 241,07 €
Fournitures d'entretien	105,70 €
Petits équipements	14,29 €
Vêtements de travail	400,48 €
Fournitures administratives	35,00 €
Entretien de terrains	340,00 €
Entretien véhicules	665,33 €
Entretien autres biens et mobiliers	6 812,47 €
Assurances	3 390,44 €
Missions	899,78 €
Téléphone	297,00 €
Taxes foncières	147,00 €
Personnel + Charges	37 400,77 €

RECETTES TOTALES : 1 543,09 €

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Recettes d'interventions	0,00 €
Autres produits exceptionnels	1 543,09 €

Horaires pratiqués :
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h00,
le vendredi de 7h30 à 14h30.

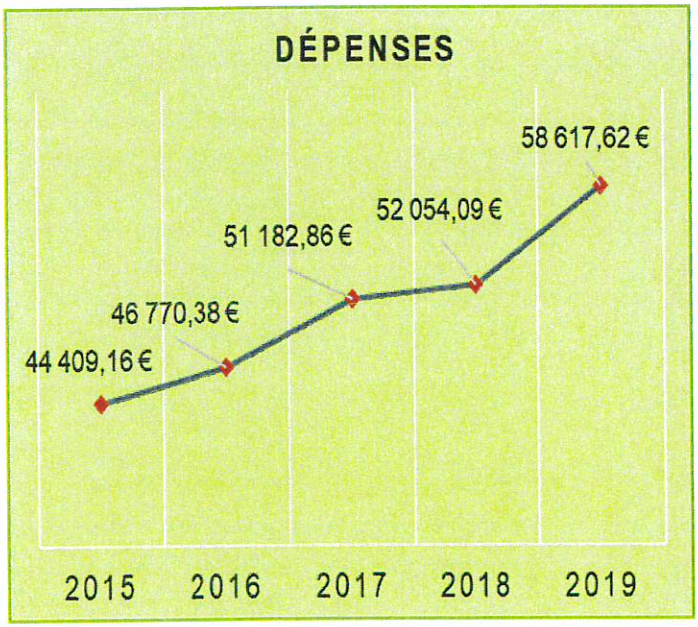

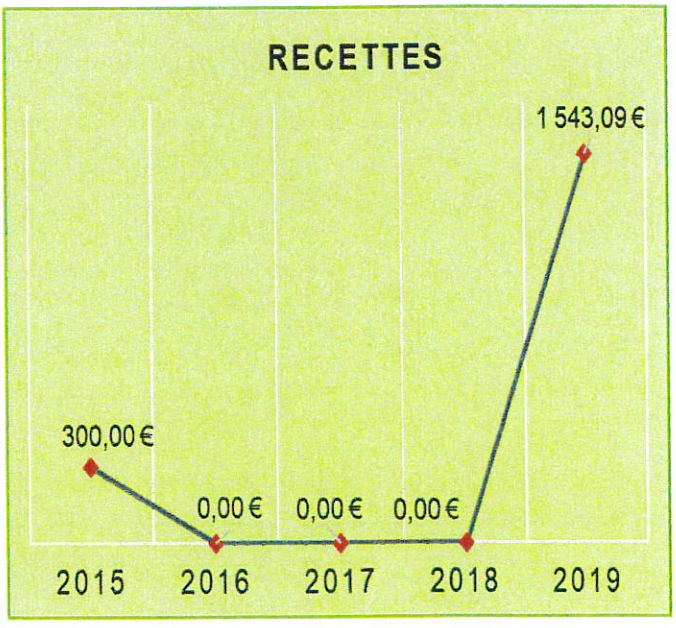

Synthèse

La gestion 2019 du service de la brigade d'enlèvement des tags a subi la réalité d'intervention du service. En effet, le nombre d'intervention a impliqué l'achat de consommables pour l'hydrogommeuse bien plus important en 2019 qu'en 2018 : + 2.283,12 euros. Sur les autres postes, on remarque des augmentations explicables en charges de personnel (liées à l'évolution de la carrière de l'agent), en entretien du matériel (+ 2.244,86 euros liés au changement de véhicule avec le transfert du matériel). Comme pour la fourrière animale, les frais de carburants et d'entretien du véhicule sont en baisse (- 232,88 euros pour le carburant et - 929,83 euros pour les frais d'entretien). Les 1 543,09 € portés en recette correspondent à la restitution, calculée au prorata, de la prime d'assurance qui couvrait l'ancien véhicule du service.